

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE LA COMMUNE DE VICQUES DU 16 JUIN 2014

Présidence :	M. Gabriel Friche, Président
Secrétaire :	Mme Sylvianne Fleury, secrétaire de l'Assemblée bourgeoise
Bourgeois présents :	9 personnes assistent aux débats
Invités :	M. Michel Brahier, Maire et M. Luc Roueche, garde forestier
Lieu :	Centre communal de Vicques, 1^{er} étage

1. Salutations et souhaits de bienvenue

M. Gabriel Friche souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°19 du 21 mai 2014
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Salutations et souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2013 ;
3. Décider et voter l'acquisition d'une forêt, parcelle 3131 du ban de Vicques, d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit « Sous Rosé », propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de Fr. 46'000.- + frais de notaire ;
- A. Communications :
 - a. présentation de la nouvelle commission bourgeoise ;
 - b. cahier des charges et règlements ;
 - c. entretien des sentiers communaux ;
 - d. présentation des comptes 2013 de la Bourgeoisie de Vicques ;
4. Divers .

Nomination d'un scrutateur : M. Patrick Charmillot

2. Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2013

Etant donné que le procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la commune de Val Terbi ainsi qu'au bureau communal, il n'en sera pas donné lecture.

Votation :

Les ayants droit bourgeois acceptent le procès-verbal du 3 septembre 2013.

3. Décider et voter l'acquisition d'une forêt, parcelle no 3131 du ban de Vicques, d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit « Sous-Rosé », propriété de monsieur Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de fr. 46'000.00 + les frais de notaire

Entrée en matière : Sylviane Faivre, conseillère communale

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : Roueche Luc, garde forestier

Descriptif de la forêt :

- Forêt très boisée + de 600m³/ha
- Surface de la parcelle 15'510m²
- Proportion résineux feuillus (2/3 résineux et 1/3 feuillus)
- Pente moyenne moins de 10%
- Stade de développement vieille futaie (forêt prête à la récolte)
- Desserte en place (chemin amont et aval)

Valeur de la forêt :

➤ Valeur du sol (1.--/m ²)	15'510.00
➤ Valeur du bois rés. (40.--/m ³)	23'120.00
➤ Valeur du bois feuill. (25.--/m ³)	9'000.00
➤ Valeur de la forêt	47'630.00
➤ Prix au m ²	3,07frs/m ²
➤ Prix d'achat de la forêt	46'000.00
Sont à ajouter à ce prix les frais de notaire	

Questions :

Luc Roueche relève que la 1^{ère} exploitation permettra d'abattre environ 1/3 du volume soit un arbre sur 3 étant donné que cette forêt est prête à l'exploitation et le bénéfice est estimé à environ 15 et 20'000.00 francs.

Votation :

A l'unanimité, les ayants droit bourgeois acceptent l'acquisition d'une forêt, parcelle 3131 du ban de Vicques, d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit « Sous Rosé », propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de Fr. 46'000.- + frais de notaire.

Il est soulevé que le Conseil général devra ratifier cette décision.

Jean-Claude Chevalier ne trouve pas correct que le Conseil général ratifie une décision prise par l'Assemblée bourgeoise et il souhaite que la commune demande un avis de droit au Canton. Michel Brahier, Maire et Sylviane Faivre, Conseillère communale, relèvent que la procédure n'a pas changé suite à la fusion mais simplement qu'actuellement c'est le Conseil général au lieu de l'Assemblée communale qui doit ratifier ces décisions. A la suite de la discussion et malgré les informations apportées, il est décidé que nous allons demander au Service des communes de nous délivrer un avis à ce sujet, avis qui sera retransmis à M. Chevalier par l'intermédiaire de Sylviane Faivre.

4. Communications

Etant donné qu'il ne s'agit que de communications, les pourparlers ne sont pas retranscrits dans ce procès-verbal.

A. Présentation de la nouvelle commission bourgeoise

Sylviane Faivre présente la nouvelle commission bourgeoise qui est la suivante :

1. Rudolf Claude, Président
2. Chappuis André, Vice-Président
3. Charmillot Patrick, Secrétaire
4. Friche Gabriel, Membre
5. Fromaigeat Michel, Membre

B. Cahier des charges et règlements

Sylviane Faivre donne une information au niveau de l'avancement du nouveau cahier des charges de la commission bourgeoise, qui est actuellement en phase finale ; par contre le nouveau règlement sur la jouissance des biens bourgeois est actuellement à l'étude. Il est relevé que les stères de bois seront augmentés. Le prix actuel est de fr. 15.00/stère.

C. Entretien des sentiers communaux

Gabriel Friche informe l'assistance qu'il y a, sur le secteur de la commune de Vicques, des sentiers communaux qui ne sont pas entretenus étant donné qu'ils ne font pas partie des secteurs des sentiers pédestres.

Le groupement des scouts a demandé à la commune mixte de Val Terbi si des travaux ne pouvaient pas leur être attribués afin de combler le manque à gagner provoqué par la suppression du ramassage du papier qui ne se fait plus actuellement.

La commission bourgeoise s'est donc prononcée favorablement à cette demande et André Chappuis nous présente les divers sentiers qui devraient être entretenus.

Un groupe de travail sera formé prochainement pour étudier ce dossier.

D. Présentation des comptes 2013 de la Bourgeoisie de Vermes

Le compte bourgeois boucle avec un excédent de revenus de fr. 213'840.01 et le budget prévoyait un excédent de revenus de fr. 159'580.00.

Sylviane Favre donne quelques explications au niveau du bouclage des comptes bourgeois 2013.

5. Divers

Il est répondu à M. Jean-Claude Chevalier que nous n'avons plus de terrain à vendre. Michel Brahier relève que le PAL (plan d'aménagement local) doit être révisé prochainement pour la commune mixte de Val Terbi.

Il est également signalé que sur le sentier didactique les panneaux se dégradent fortement. Luc Roueche va se rendre sur place pour contrôler leur état.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.10.

Vicques, le 3 septembre 2013

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE
DE VICQUES**

Gabriel Friche
Président

Sylvianne Fleury
Secrétaire